

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

3 – Domaine et patrimoine

3-3 Location

OBJET

N°2024-68

**Mise à disposition de salle
au Pavillon S. HESSEL**

16/02/2025

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention joint ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du Pavillon Stéphane Hessel sis 47 rue des Vignes - 74240 Gaillard ;

Considérant le souhaite de faire intervenir l'Ensemble Voyageur avec Mme Illeana MUÑOS et M. Nikias IMHOOF pour un concert dans le cadre la saison culturelle de la ville, le dimanche 16 février 2025, au Pavillon Stéphane Hessel ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition de l'Ensemble Voyageur avec Mme Illeana MUÑOS et M. Nikias IMHOOF une salle située au Pavillon Stéphane Hessel à Gaillard le dimanche 16 février 2025.

ARTICLE 2 – De signer une convention pour le concert de l'Ensemble Voyageur avec Mme Illeana MUÑOS et M. Nikias IMHOOF et pour l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture:

de sa mise en ligne le : 10/06/2024

de sa notification le :

Fait à Gaillard, le 7 juin 2024

Le Maire,
Antoine BLOUIN

